

**QUEL EST L'OBJECTIF DE CE SÉMINAIRE?**

D'apporter des outils de réflexion aux professionnels, et à tous ceux qui s'intéressent au sujet, afin de les aider à répondre à la question: le changement de résidence fiscale pour les particuliers fortunés est-il vraiment intéressant? Je suis régulièrement consulté sur la question et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, dans 80% des cas que j'ai traités ces dix dernières années, la délocalisation n'était pas conseillée.

La question de la fiscalité n'est pas la seule à prendre en compte. Il y a différents aspects comme le régime matrimonial, le droit successoral, le logement, les écoles pour les enfants, la qualité de vie... Si on prend Londres, par exemple, où les prix de l'immobilier flambent, le candidat à la délocalisation ne se retrouvera-t-il pas à dépenser en financement de son train de vie l'argent épargné grâce à une fiscalité probablement plus avantageuse que celle de son pays d'origine?

**EN EUROPE, QUELS SONT LES PAYS LES PLUS INTÉRESSANTS?**

Parmi les pays de départ les plus cités, on retrouve la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande et la Suède. Les ressortissants qui quittent ces pays se tournent souvent vers la Suisse, Monaco, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Luxembourg et, plus récemment l'Italie, bien que cette tendance soit peut-être remise en cause avec le nouveau gouvernement.

Monaco, qui fut très à la mode dans les années 80, souffre de l'exiguïté de son territoire et de son profil stéréotypé. Londres, destination phare dans les années 90, se révèle finalement assez coûteuse, car la vie y est chère. Quant à la Suisse, elle reste attractive pour des raisons qui ne sont pas seulement financières. Bien que moins cosmopolite que Londres, elle offre une qualité de vie et une sécurité qui sont des atouts importants.

**SERAIENT-ILS SUFFISANTS FACE AUX AUTRES PAYS SI LES FORFAITS FISCAUX ÉTAIENT SUPPRIMÉS OU AUGMENTÉS COMME IL EN EST QUESTION?**

Les discussions que j'ai pu avoir avec des représentants de la classe politique font clairement

# EXIL FISCAL

## ou le syndrome Johnny

**D**ÉPUIS QUE JOHNNY HALLYDAY A PRÉFÉRÉ GSTAAD À LA FRANCE POUR DES RAISONS FINANCIÈRES, LE DÉBAT SUR LA DÉLOCALISATION PHYSIQUE DES GRANDES FORTUNES FAIT RAGE. UN SUJET AU CŒUR D'UN SÉMINAIRE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JEUNES AVOCATS (AIJA) QUI SE TIENDRA À VERBIER DU 18 AU 21 AVRIL. INTERVIEW DE PHILIPPE SZOKOLÓCZY-SYLLABA, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION ET FONDATEUR DE MY GLOBAL ADVISOR (MGA), MULTI FAMILY OFFICE GENEVOIS SPÉCIALISÉ DANS LA GESTION DE FORTUNE ET LE CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL POUR LES GRANDS PATRIMOINES.



«La délocalisation fiscale n'est pas toujours conseillée», estime Philippe Szokolóczy-Syllaba.

apparaître qu'il n'est pas d'actualité de supprimer les forfaits, malgré quelques voix dissidentes comme il y en a toujours eues. Si la Suisse supprimait les forfaits fiscaux, il y aurait un risque non négligeable que nombre d'étrangers quittent notre territoire ou renoncent à s'y installer à l'avenir. Le manque à gagner serait plus important qu'on ne veut bien le dire, car, si les recettes fiscales des forfaits ne sont pas significatives, l'apport que représentent les délocalisés pour l'économie locale est en revanche considérable. Mais je ne suis pas inquiet, il n'est pas dans la mentalité suisse de revenir sur un acquis qui existe depuis plus de quatre-vingt ans.

**DANS L'OPINION PUBLIQUE, LE FORFAIT FISCAL EST PLUTÔT SYNONYME D'INÉGALITÉ DE TRAITEMENT...**

Les Suisses n'ont effectivement pas droit au forfait. S'il existe une inégalité, elle ne concerne toutefois qu'un nombre limité de Suisses qui paient plus d'impôts qu'un forfataire dans la même situation et qui accepteraient de renoncer à travailler, comme le forfait l'exige. Elle ne touche par contre pas Monsieur et Madame Tout le monde, aussi à l'aise financièrement soient-ils! L'existence ou non de ces forfaits, qui ne descendent que très rarement en dessous de 100 000 francs par an et sont souvent un multiple de cette somme, de même que leur niveau n'a pas d'impact sur les impôts de la population. Supprimer les forfaits ou les augmenter n'entraînerait pas une baisse de leurs impôts.

**ET LES GRANDES FORTUNES SUISSES? SONT-ELLES TENTÉES PAR LA DÉLOCALISATION?**

Certaines ont choisi de se délocaliser en Grande-Bretagne par exemple. C'est le principe de la libre concurrence fiscale. Il y aura toujours des personnes qui considéreront que l'impôt qu'elles paient est trop élevé et qui trouveront des solutions pour optimiser leur fiscalité. La Suisse, pas plus que ses voisins, ne se prétend capable de contenter tout le monde. Le forfait n'est d'ailleurs pas la panacée. Il ne faut pas oublier que plus de 99% de la population étrangère – ou suisse si elle y avait droit – ne remplit pas les conditions matérielles d'obtention d'un forfait. ■

Propos recueillis par Odile Habel

Infos et inscriptions  
www.aija.com  
szokoloczy@MyGlobalAdvisor.ch